

Le futur du Sudoc : point d'information sur le projet du nouveau système de gestion

Questions/Réponses

*Ce document restitue les questions/réponses posées en direct lors du J.e-cours du 5 juin 2025.
Le cas échéant, il fournit des éléments de réponses complémentaires.*

Table des matières

⇒ Instances de collaboration et accompagnement des réseaux.....	1
⇒ Outils de production, données et migration vers le nouveau système	3
⇒ Les flux des données vers et depuis les environnements locaux	4
⇒ Les nouveaux services	5
⇒ Les impacts côté Sudoc-PS	5

⇒ Instances de collaboration et accompagnement des réseaux

Y aura-t-il un appel à volontaires pour participer aux GT thématiques qui seront lancés début 2026, ou ces derniers sont-ils déjà constitués ?

Le GT utilisateurs extérieurs comprend, dans cette première phase du projet, trois représentants du GT Clubs utilisateurs de l'Abes. Les groupes de travail thématiques seront constitués en 2026, après le choix du ou des outils. En vue des phases suivantes de tests et d'implémentation du nouveau système, l'Abes compte absolument sur la participation et l'aide de ses réseaux pour faire de ce projet une entreprise collective : des appels à candidatures seront lancés pour participer aux futurs groupes thématiques en 2026, dont le cadre sera prochainement défini. Par la suite, avec la phase de tests, le cercle des utilisateurs extérieurs sollicités fera également l'objet d'un élargissement.

Avez-vous prévu d'intégrer dans la démarche les éditeurs de SGB, considérant les impacts possibles sur les produits déployés dans les établissements ?

Les éditeurs de SGB se verront prioritairement transmettre les informations nécessaires via leurs clients, et le cas échéant via les clubs d'utilisateurs de leurs produits. Durant la phase d'implémentation, l'Abes prévoira une communication plus générale auprès de l'ensemble des éditeurs de SGB. Il convient ici de rappeler que la refonte de système de l'Abes concerne non seulement le Sudoc, mais aussi la base de connaissance nationale Bacon, ce qui aura également des impacts auprès de certains prestataires fournissant des outils de gestion de la documentation électronique, puisque les métadonnées mises à disposition par l'Abes sont

intégrées dans les bases de connaissance commerciales et utilisées dans les environnements locaux des établissements de l'ESR.

Disposez-vous d'une note de synthèse ou d'une documentation technique qui pourrait être transmise aux services informatiques des établissements, afin de les préparer à ces changements et de faciliter les dialogues techniques ?

Dans la phase de paramétrage du système, l'Abes va effectivement prévoir une documentation pour l'accompagnement des évolutions les plus strictement techniques et informatiques, notamment dans la perspective de généralisation des API qui seront mises à disposition par le futur système.

Est-ce que les services jusqu'ici rendus par l'Abes sont ou seront réduits, actuellement et d'ici à 2027 (par exemple : intégration de lots conséquents de notices nécessitant un travail d'alignement de votre côté) ? Pour les établissements qui se réinformatiseront dans le même calendrier, l'ABES aura-t-elle la disponibilité de les accompagner ?

Le [Conseil d'administration de l'Abes du 27 juin 2024](#) a d'ores et déjà posé le principe d'une priorisation des services et activités de l'Abes d'ici au déploiement du nouveau système de gestion de métadonnées, notamment : gel des évolutions des outils de signalement dont les fonctionnalités devront être prises en charge par le nouveau système, réorientation des travaux de traitement des données vers les chantiers d'intérêt général et conformes au projet d'établissement, limitation des nouveaux flux d'imports et d'exports aux obligations contractuelles d'achats de documentation électronique, réorientation de l'investissement de l'Abes dans la normalisation en fonction du choix de nouveau système qui sera effectué, et priorité donnée à des projets permettant l'automatisation des procédures et l'autonomie progressive des établissements.

Comment envisagez-vous de former l'ensemble des catalogueurs au futur système sur l'ensemble du territoire ? Les formations auront-elles lieu avant fin 2027 ? Seront-elles assurées par l'Abes, et sous quelles formes ? Les membres du programme Transition bibliographique, notamment le groupe TB Formation, seront-ils associés à ces formations ?

Les dimensions d'accompagnement et de formations seront bien sûr centrales dans le déploiement du système et dans les attentes qui seront posées auprès du futur prestataire. Elles seront instruites et suivies notamment par le Service Documentation et ingénierie pédagogique. Par ailleurs, l'Abes portera une attention particulière à l'accompagnement de ses réseaux dans le cadre de ce changement important d'outil. Le dispositif sera conçu à partir de 2026, pour mise en œuvre en 2027, en amont du changement de système. Rappelons aussi que les groupes de travail du programme Transition bibliographique cessent d'exister au-delà de fin 2025.

Sachant que le changement de système est prévu pour 2027, jusqu'à quand les formations aux outils Sudoc actuels se poursuivront-elles ?

Pour assurer la continuité des travaux sur les données, il y aura bien des formations aux outils de production actuels durant l'année universitaire 2025-2026. Le calendrier de formations pour l'année 2026-2027, qui devrait être marquée par la période de bascule dans le futur système et par le besoin de commencer à former toutes les parties prenantes des nouveaux outils, reste encore à échafauder.

Y aura-t-il une collaboration avec la BnF ?

Le partenariat entre l'Abes et la BnF est essentiel et va se poursuivre, notamment la collaboration étroite avec ISSN France, avec lequel l'Abes met en place des flux de transmission des données, la circulation des données avec le CCFR, sur des questions en lien avec l'après-programme Transition bibliographique, etc.

⇒ Outils de production, données et migration vers le nouveau système

Prévoyez-vous bien que tous les établissements soient migrés dans le nouveau SI fin 2027 ?

Il n'y aura pas de possibilité de recouvrement entre l'ancien et le nouveau système, et il est prévu de cesser toute intervention et toute maintenance du système actuel dès début 2028. Un phasage lié à la migration est bien à envisager, mais l'ensemble des établissements devra avoir été migré à l'ouverture du nouveau système.

Y aura-t-il des périodes durant le projet où il nous sera impossible de faire du catalogage ? Si oui, avez-vous déjà une idée de leur durée ?

Classiquement, une opération de réinformatisation implique une période d'indisponibilité des systèmes. Nous l'espérons pouvoir être la plus courte possible. L'Abes anticipera bien sûr au maximum les informations à transmettre aux réseaux à cet égard.

Vous évoquiez une identification via Renater : comment cela se passera-t-il pour les établissements qui n'appartiennent pas à cette fédération d'identités ?

D'une part, un recours au service des comptes CRU (fourniture d'identité virtuelle par Renater) sera possible (à l'instar de ce qui existe pour d'autres usages, comme l'accès à la plateforme Istex). D'autre part, l'Abes demandera que la possibilité de créer des comptes internes soit maintenue, même si cette possibilité doit rester marginale.

Y aura-t-il des chantiers de nettoyage des données à prévoir ? Le cas échéant, auriez-vous une idée des données à nettoyer en priorité ?

Oui, des chantiers de nettoyage des données sont et seront à prévoir. Certains travaux dédiés à la qualité des données du Sudoc sont déjà coordonnés depuis plusieurs années au sein d'une équipe dédiée à l'Abes, et se poursuivent actuellement. L'Abes compte sur une participation active des établissements des réseaux, notamment pour ce qui touche à leurs données locales et d'exemplaires, et des préconisations seront données dans les mois à venir concernant les chantiers qui seront jugés prioritaires dans la perspective du changement de système.

Est-ce que la recherche par PPN sera conservée ?

Comme indiqué durant la présentation, les PPN ne disparaîtront pas, mais deviendront des numéros internes d'un autre (précédent) système. Des index et des web services spécifiques seront dédiés aux PPN pour faciliter la transition, et il restera possible de faire des recherches utilisant ce critère. Cependant, notez que les adresses des web services (dont ceux qui utilisent

les PPN comme critères) et les formats de réponses qu'ils renverront seront modifiés avec le changement de système.

⇒ Les flux des données vers et depuis les environnements locaux

Quels flux sont prévus avec les données de la BnF, qui seront fournies en LRM à partir de 2026 ? Quelles relations sont prévues entre le futur système de la BnF et le nouveau système de l'Abes ?

Dans un premier temps, en 2026, les flux actuels (notamment l'intégration des données ISSN-France, qui est amenée à demeurer) et les possibilités de dérivation de données de la BnF vont rester identiques dans le cadre des outils Sudoc actuels. Quant aux données conformes au modèle IFLA LRM produites et exposées par la BnF suite à la mise en production du nouvel outil de catalogage de la BnF, leur intégration sera toujours possible, en dehors de la question du changement de système Abes, car les données exposées seront en Unimarc. Pour plus de précisions quant aux formats qui seront exposées par la BnF et l'Abes, se reporter aux préconisations présentées par [ce billet de 2024 sur la trajectoire nationale pour l'implémentation de la transition bibliographique](#).

Dans le futur système de l'Abes, il sera possible pour un établissement de modifier en masse des données bibliographiques. Quels garde-fous seront prévus pour ce type de manipulations ? Dans un premier temps, il est principalement envisagé de donner la main à chaque établissement sur ses propres données locales et d'exemplaires, de manière à prolonger et développer les services actuellement rendus par l'application ITEM. Les interventions en masse et automatisées sur les données partagées ont jusqu'à présent été l'apanage de l'Abes, et leur délégation (ciblée et progressive) auprès des établissements des réseaux reste à instruire, après qu'aient été posées les bases de fonctionnement du futur système.

Les Transferts réguliers disparaîtront après 2027, mais y aura-t-il toujours la possibilité d'obtenir des fichiers correspondant aux données cataloguées ?

Le projet de changement d'outil a pour objectif d'adopter des protocoles d'échange de données (OAI-PMH, SRU...) qui ne reposent pas sur le principe de dépôt de fichiers comme actuellement. Des web services comprenant le format ISO 2709 sont envisagés. Afin d'anticiper une éventuelle phase transitoire, des échanges spécifiques sont prévus avec les établissements et les clubs dont les systèmes, à l'horizon 2028, pourraient ne pas être adaptés aux futurs modes de récupération par web services (dont le moissonnage OAI-PMH est une des cibles les plus standards).

⇒ Les nouveaux services

Il semble que le futur système de l'Abes sera très complet : permettra-t-il de remplacer les SIGB locaux, ou d'alléger l'éventail de services qui leur sont associés (base de connaissances, résolveur de liens, ERM) ?

L'un des objectifs majeurs du projet de nouveau système est de conserver le principe d'une forte unité des services centraux proposés par l'Abes, tout en maintenant sa compatibilité avec une diversité de systèmes locaux. Quels que soient les systèmes, dont chaque établissement se dote en vertu de son autonomie et en fonction de sa politique, le futur système de l'Abes s'efforcera de proposer le même niveau de services en termes de production et de récupération des données. De la même manière, une complémentarité et une logique de subsidiarité (mais jamais de substitution) sont visées entre les niveaux consorcial et locaux dans les services de gestion et de valorisation de la documentation électronique. Le système central de l'Abes n'a pas vocation à proposer les services et fonctionnalités des systèmes locaux et à s'y substituer. L'objectif sera, comme pour le Sudoc actuel, de mutualiser les informations et d'échanger les données entre, par exemple, un ERM national et des ERM locaux, mais l'ERM Abes n'implémentera pas des fonctionnalités locales telles que le suivi de budget.

A quel moment les pistes d'évolution des outils de Prêt entre bibliothèques / Fourniture de documents seront-elles arrêtées ?

Dès lors que le choix de nouveau système sera arrêté, en 2026.

Vous évoquiez de nouveaux identifiants pérennes, s'agira-t-il d'un nouvel ISN ?

L'adoption des identifiants pérennes (PIDs) dans les SI des établissements ESR est un levier majeur pour la circulation des données dans l'écosystème national et international de la recherche, et la mise en place du nouveau système de l'Abes s'inscrit dans cette logique. Concernant l'identification des descriptions de ressources, c'est la question des PIDs appliqués aux URI qui se pose : la fin des PPN doit marquer la fin de la confusion entre numéros internes d'outils et identifiants pour référencement et partage publics. Si la piste des DOI ne peut pas s'appliquer aux métadonnées Sudoc dans leur ensemble, d'autres pistes, comme celle des identifiants ARK, vont être examinées au cours de l'automne 2025.

⇒ Les impacts côté Sudoc-PS

Les bibliothèques non déployées dans le Sudoc, qui gèrent leurs états de collections de périodiques via Colodus, pourront-elles continuer la mise à jour de leurs exemplaires dans le nouvel outil ? Lorsqu'elles participent à un PCPP thématique, ces bibliothèques pourront-elles continuer à signaler de manière autonome des titres hors PCPP, comme c'est le cas actuellement ?

L'arrêt du réseau Sudoc-PS actuel fin 2025 implique qu'à l'avenir, dans le cas des sites documentaires ne faisant pas l'objet d'un déploiement dans les réseaux de l'Abes, les objectifs de signalement se concentreront sur les seuls titres faisant l'objet d'un PCPP thématique. Les

contours précis des migrations de données des publications en série, des fonctions de correspondants associées et des possibilités de signalement dans le futur système, sont en cours de définition dans le cadre d'un travail interministériel sur les futurs réseaux thématiques et régionaux de PCPP, qui doit aboutir courant 2026. Le nouveau système de l'Abes sera mis en place et paramétré en tenant compte de ces décisions.

Plus globalement, le modèle économique des réseaux qui contribueront au futur système reste à construire, à partir du moment où le prestataire et l'outil auront été choisis.